
La place des femmes dans les cabinets provinciaux canadiens, 1976-1994

par Gary F. Moncrief et Donley T. Studlar

On n'en est plus aux « premières » de toutes sortes au chapitre de la présence des femmes parmi les dirigeants politiques du Canada. Cela s'avère sans doute particulièrement au niveau provincial, mais il n'existe pas suffisamment d'études sur les femmes occupant des postes prestigieux. Les études portent le plus souvent sur la présence des femmes au parlement fédéral et parmi les députés et non parmi les ministres. Le présent article examine l'évolution du rôle des femmes dans les cabinets provinciaux sur une période de 18 ans allant de 1976 à 1994 et présente certaines conclusions générales sur la situation au Canada.

Les femmes ministres n'étaient que sept en 1976 contre 38 en 1994. Durant la période de référence, leur proportion est passée de moins de quatre pour cent des effectifs des dix cabinets provinciaux à presque 21 p. 100. On observe une hausse sensible du nombre de sièges de député et de postes de ministre occupés par des femmes entre 1985 et 1988. Il est intéressant de noter que, à l'exception de 1985, la proportion des femmes parmi les ministres était légèrement supérieure à la proportion de celles-ci parmi les députés. Autrement dit, les femmes étaient mieux représentées au sein des cabinets que dans les assemblées législatives.

Toutefois, comme les ministres appartiennent au parti au pouvoir, il est utile d'étudier la proportion des femmes représentant le parti au pouvoir qui occupent un poste de ministre. Celle-ci est généralement plus élevée que la proportion des hommes (1985 faisant une fois encore exception). En fait, la proportion des députés féminins du parti au pouvoir membres du cabinet a légèrement baissé durant la période observée, mais cela est imputable surtout au fait que le nombre des ministres a diminué. En effet, en 1976, on comptait 186 postes de ministre dans les dix gouvernements provinciaux; en 1985, le nombre était passé à 225, mais il était retombé à 182 en 1994, la tendance allant vers des cabinets plus

restreints. Ainsi, les femmes n'ont pas perdu de terrain sur le plan de leur représentation au niveau des ministres par rapport à leur proportion dans les rangs des députés du parti au pouvoir.

Peut-on discerner des tendances quant à la place des femmes ministres selon la province ou le parti? Dans le premier cas, les nombres absolus ne sont pas aussi parlants que les pourcentages, puisque les petites provinces ont généralement des cabinets moins nombreux que les grandes. En 1976, la première année de notre étude, la moitié des provinces (Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan) n'avaient pas de femmes ministres. L'Ontario affiche la plus forte proportion de femmes parmi les ministres durant quatre des sept années de la période étudiée. En règle générale, les provinces de l'Atlantique tirent de l'arrière par rapport au reste du pays sur le plan de la nomination de femmes dans des postes de direction politique, ce qui correspond à un déficit analogue de la proportion des femmes à la législature.¹

En 1994, les cabinets des provinces comptaient en moyenne 20 p. 100 de femmes, les gouvernements néo-démocrates de l'Ontario (37 p. 100), de la Colombie-Britannique (32 p. 100) et de la Saskatchewan (22 p. 100) venant en tête. Si le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, dirigé par la première femme premier ministre provincial élue, Catherine Callbeck, affichait juste la moyenne générale en 1994, les autres provinces de l'Atlantique étaient au bas de l'échelle, la proportion des femmes parmi les ministres y variant entre 6,7 p. 100 (Terre-Neuve) et 15 p. 100 (Nouveau-Brunswick). La

Gary F. Moncrief est professeur de science politique à la Boise State University et Donley T. Studlar est professeur de science politique à la West Virginia University.

Le tableau I
Pourcentage de femmes ministres, par année, par province et par parti

	1976	1979	1982	1985	1988	1991	1994
Alberta	4.17 (PC)	3.45 (PC)	8.00 (PC)	6.67 (PC)	15.38 (PC)	11.11 (PC)	17.65 (PC)
Colombie-Britannique	6.67 (SC)	6.25 (SC)	5.00 (SC)	5.26 (SC)	12.50 (SC)	10.00 (SC)	31.58 (NPD)
Manitoba	0 (NPD)	6.67 (PC)	16.67 (NPD)	10.53 (NPD)	15.79 (NPD)	11.11 (PC)	18.67 (PC)
Nouveau-Brunswick	0 (PC)	10.53 (PC)	13.04 (PC)	9.52 (PC)	14.29 (Lib)	17.39 (Lib)	15.00 (Lib)
Terre-Neuve	0 (PC)	11.76 (PC)	11.11 (PC)	10.53 (PC)	5.00 (PC)	6.67 (Lib)	6.67 (Lib)
Nouvelle-Écosse	0 (PC)	0 (PC)	0 (PC)	0 (PC)	4.76 (PC)	5.88 (PC)	11.76 (Lib)
Ontario	11.54 (PC)	8.00 (PC)	6.90 (PC)	6.06 (PC)	20.00 (Lib)	44.44 (NPD)	37.04 (NPD)
Île-du-Prince-Édouard	10.00 (Lib)	0 (PC)	10.0 (PC)	10.0 (PC)	9.09 (Lib)	18.18 (Lib)	20.00 (Lib)
Québec	3.85 (Lib)	7.69 (PQ)	8.00 (PQ)	3.57 (PQ)	14.29 (Lib)	20.00 (Lib)	19.05 (Lib)
Saskatchewan	0 (NPD)	0 (NPD)	12.50 (PC)	8.33 (PC)	6.25 (PC)	0 (PC)	22.22 (NPD)

Saskatchewan a peut-être été la dernière province à ne compter aucune femme au cabinet; c'était en 1991, sous un gouvernement conservateur.

Est-ce le parti, plutôt que la province ou la région, qui détermine où les femmes accèderont au cabinet? Comme on l'a dit précédemment, les gouvernements néo-démocrates affichent une fiche impressionnante ces dernières années sur le plan de la proportion de femmes parmi les membres du cabinet. Pourtant, il y avait à la fin des années 70 des gouvernement néo-démocrates ne comptant pas une femme ministre. Depuis lors, c'est le NPD qui a fait le plus à ce chapitre, mais les Libéraux viennent juste derrière. Cette observation ne doit pas oblitérer le fait que tous les partis, y compris celui du Crédit social en Colombie-Britannique et le Parti québécois, de même que les partis progressistes-conservateurs, nomment de plus en plus de femmes au cabinet dans les provinces où ils sont au pouvoir, en particulier depuis 1985.

Quelles sont les qualifications des femmes ministres? Elles sont difficiles à évaluer, mais les données sur l'expérience législative montrent que les femmes ministres sont députées depuis plus longtemps que celles qui ne le sont pas parmi les députés du parti au pouvoir (5,1 ans contre 3,8 ans), mais l'écart s'est rétréci ces dernières années, car plus de femmes sont élues et conservent leur poste de député.

Donc, les femmes sont plus nombreuses qu'avant au sein des cabinets, mais quels portefeuilles leur confie-t-on? À l'époque où les femmes ministres étaient rares, elles étaient souvent cantonnées dans les portefeuilles dits « féminins » comme la culture, l'éducation, les services sociaux et la consommation², le poste de premier ministre et les grands portefeuilles à caractère financier ou juridique étant généralement réservés aux hommes. La situation a-t-elle changé avec le temps?

Le tableau II groupe les divers ministères en seize catégories, et l'information est donnée pour l'ensemble des années

Le tableau II
Répartition des portefeuilles
Genre de portefeuille détenu par des femmes ministres

Genre de portefeuille	Toutes les années (N=181)	1976-1985 (N=59)	1988-1994 (N=122)
Condition féminine/Famille	10.5	5.1	13.1
Culture	7.2	8.5	6.6
Consommateurs et Sociétés	6.1	8.5	4.9
Santé/Bien-être	21.0	27.1	18.0
Éducation	12.1	22.0	7.4
Environnement	3.3	3.4	3.3
Infrastructure/Administration	5.0	8.5	3.3
Économie/Finances	5.5	3.4	6.6
Relations intergouvernementales	5.0	1.7	6.6
Ressources du sous-sol	3.9	0	5.7
Justice	2.2	0	3.3
Premier ministre	1.1	0	1.6
Alcools/Loterias	1.1	0	1.6
Vice-premier ministre/Ministre associé	7.7	5.1	9.0
Travail	4.4	6.8	3.3
Affaires des minorités	3.9	0	5.7
Total	100.0	100.0	100.0

observées et pour deux périodes, ce qui illustre l'accroissement des nominations de femmes ministres après 1985. Si les femmes demeurent encore dans une certaine mesure confinées aux portefeuilles dits féminins (les six premiers de la liste), elles dirigent de plus en plus des portefeuilles variés. Sur l'ensemble de la période, 60,2 p. 100 des femmes étaient chargées de portefeuilles traditionnels, mais la proportion est en fait passée de 74,6 p. 100 durant la première décennie à 53,3 p. 100 durant la seconde. La baisse observée dans plusieurs catégories traditionnelles a néanmoins été compensée dans une certaine mesure par une augmentation de la proportion de femmes titulaires de ministères consacrés à la famille et à la condition féminine, car ceux-ci ont augmenté récemment. Il reste que les chances des femmes de diriger des ministères, même les plus

importants, ne sont plus aussi limitées qu'elles l'étaient il y a seulement quelques années.

Lorsque nous avons combiné plusieurs de ces variables avec d'autres dans une analyse statistique, le pourcentage de femmes parmi les députés du parti au pouvoir s'est révélé être le plus grand déterminant du pourcentage de femmes au cabinet. Au demeurant, il existait une forte corrélation entre le pourcentage des femmes parmi les députés du parti au pouvoir et le pourcentage des femmes à l'assemblée législative en général. Bref, dans le système parlementaire canadien, les plus importants facteurs de nomination de femmes dans les cabinets des provinces sont la mise en candidature de femmes dans des circonscriptions qu'elles ont des chances de remporter et l'élection au gouvernement d'un parti comptant un grand nombre de femmes parmi ses députés. Cela a souvent été le fait

du Nouveau Parti démocratique ou du Parti libéral, mais il existe des exceptions notables. Peut-être parce que c'est une province fortement urbanisée, l'Ontario affiche des résultats meilleurs qu'on pouvait s'y attendre au chapitre de la nomination de femmes au cabinet³. Le gouvernement progressiste-conservateur de l'Ontario élu en 1995 comptait 21 p. 100 de femmes dans son premier cabinet, un chiffre record pour un gouvernement conservateur provincial.

On a fait peu de travaux de recherche sur la place des femmes dans des postes de commande dans d'autres démocraties, mais le principal ouvrage à ce sujet sur les démocraties européennes fait ressortir une différence importante par rapport à ces observations canadiennes⁴. Dans les pays dirigés par un gouvernement de coalition, il semble que la proportion globale des femmes au parlement soit plus déterminante que la proportion des femmes parmi les députés des partis au pouvoir. Dans le régime canadien où un parti unique obtient généralement une majorité à l'assemblée législative et où règne la discipline de parti, il existe un lien plus direct entre les gains des femmes dans les assemblées législatives et leur présence au sein des cabinets.

En résumé, la proportion des femmes au sein des cabinets provinciaux a progressé depuis vingt ans et, du coup, celles-ci ont fait éclater le carcan qui les confinait auparavant dans des

portefeuilles dits « féminins ». Dans l'ensemble, les femmes ont accumulé ainsi une forte expérience dans des portefeuilles très variés, ce qui est de bon augure pour l'avenir, tant sur le plan des postes qu'elles occuperont que sur celui de l'influence qu'elles exerceront au niveau des politiques, dans toutes les régions du pays et dans des gouvernements de toutes tendances⁵.

Notes

1. Studlar, James R. et Richard E. Matland. « The Dynamics of Women's Representation in the Canadian Provinces, 1975-1994 », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 29 (1996) p. 269-293.

2. McCalla Vickers, Jill et M. Janine Brodie. « Canada » dans Joni Lovenduski et Jill Hills (sous la direction de), *The Politics of the Second Electorate*, Routledge and Kegan Paul, 1981, Londres, p. 74.

3. Moncrief, Gary F. et Joel A. Thompson. « Urban and Rural Ridings and Women in Provincial Politics: A Research Note on MLAs », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 24, (1991), p. 831-837.

4. Davis, Rebecca H.. *Women and Power in Parliamentary Democracies*, University of Nebraska Press, 1997, Lincoln.

5. Bashevkin, Sylvia. « Confronting Neo-Conservatism: Anglo-American Women's Movements under Thatcher, Reagan and Mulroney », *International Journal of Political Science*, vol. 5 (1994), p. 275-296.